

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

24/03/CA7

Dossier complet le

N° d'enregistrement

2017-4656

2410312017

### 1. Intitulé du projet

Réalisation de l'aménagement VRD du parking des abords du restaurant, du groupe scolaire et de la salle culturelle sur la commune de Vendays-Montalivet.

#### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Mairie de VENDAYS-MONTALIVET

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

Pierre BOURNEL, Maire

RCS / SIRET

2 1 3 3 0 5 4 0 2 0 0 0 1 7

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique 41° Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs Caractéristiques du projet au regard des seulls et critères de la rubrique

a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus Projet = 89 places

#### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8,1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Création d'un parking paysager aux abords du restaurant scolaire, du groupe scolaire et de la salle culturelle de Vendays-Montalivet

Création d'une aire de jeux, d'un terrain multisport et de mobiliers

Value of the latest

firesteen) -

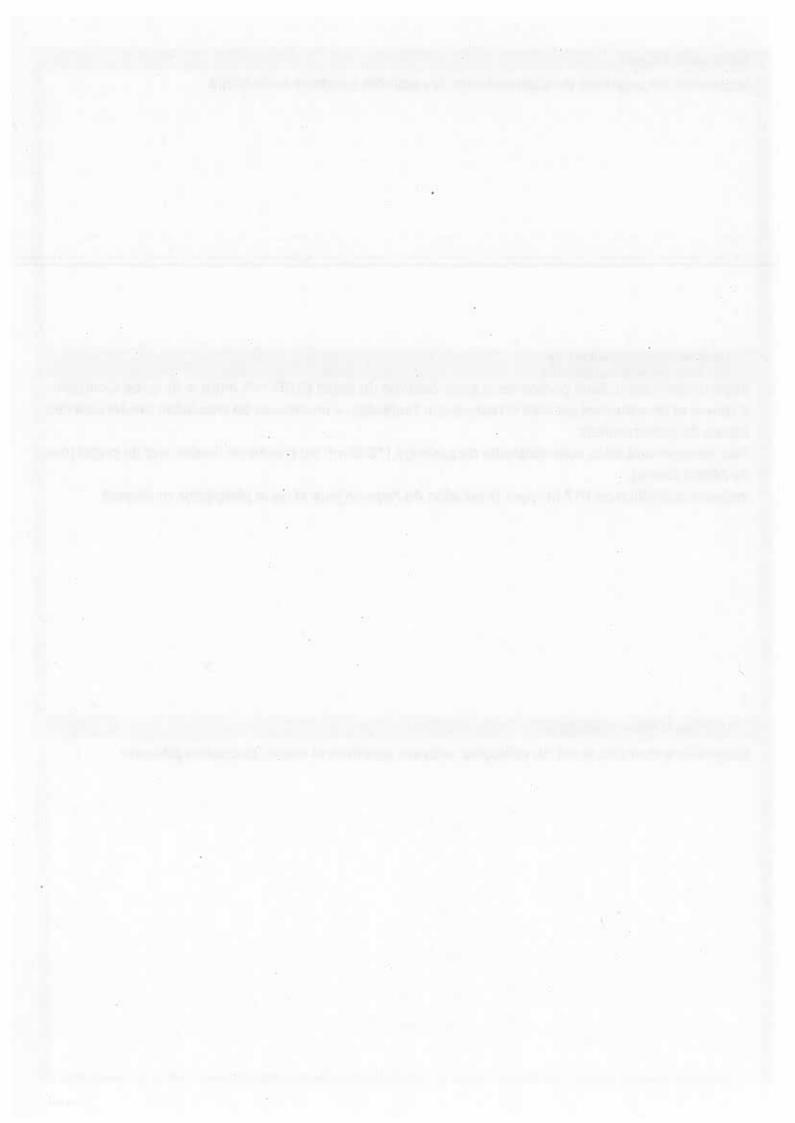
\$ 0.000 to \$1.000

make Johnson Hardward

the state of the s

THE RESERVE TO STATE OF THE PARTY OF THE PAR

4.2 Objectifs du projet
Augmenter les capacités de stationnement, les activités sportives et de loisirs
4.3 Décrivez sommairement le projet
Imperméabilisation d'une portion de la zone centrale du projet (2187 m²) entre la route de Courreau à l'ouest et le restaurant scolaire à l'est pour la réalisation d'un anneau de circulation desservant de places de stationnement.  Réaménagement de la zone existante de parkings (1975 m²) au niveau de l'accès sud du projet (rude l'Abbé Pierre).  Imperméabilisation de 617 m² pour la création de l'aire de jeux et de la plateforme multisport.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
Stationnement et circulation de véhicules, activités sportives et loisirs, circulation piétonne



Permis d'aménager									
							85		
4.4.2 Précisez ici pour quelle procéc	lure d'autorisation ce formulaire est ren	npil	Holo II	ARTS			U SEE		
Permis d'aménager			31 - 33 - 3						
4.5 Dimensions et caractéristiques du	projet et superficie globale (assiette) de l'	opération -	préciser le	s unités d	de me	sure uti	lisées		
Grand	leurs caractéristiques			,	/alevi				
	Voirie et parking existants à réam Voirie et parking Bâtiment existant (restaurant s Aire de jeux et plateforme terrain m	à créer : colaire) :	7 970 I 1 975 m 2 187 m 672 m 617 m 2 519 m	n² n² n² n²					
	Lapac	C3 VCIt3.	20101	inuntes	EXX	I I I I	ESHAF		
4.6 Localisation du projet							E		
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques 1 Lo	ong1_°0:	3. 41. 79	W Lat.	45°	21 ' 29	44		
Rue de l'Abbé Pierre	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42°:								
33930 Vendays-Montalivet	Point de départ : La	ong°_		_ Lat.	°_		**		
	Point d'arrivée :	ong ° _		_ Lat.	_ °_		**		
1	Communes traversées :								
	1	£							
4.7 \$'agit-II d'une modification/exter	nsion d'une installation ou d'un ouvrage	e existant ?		Oui	x	Non			
	nsion d'une installation ou d'un ouvrage				X		x		
4.7.1 Si oui, cette installation ou ce	et ouvrage a-t-II fait l'objet d'une étude			Oul	X	Non Non	x		
4.7.1 Si oui, cette installation ou ce 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été	et ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude autorisé ?			Oul	x	Non	X		
4.7.1 Si oui, cette installation ou ce	et ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude autorisé ? amme de travaux ?						X		

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative



5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des so	ols sur l	e lieu c	je votre projet ?
	_		nes et voirie à usage de circulation et de stationnement
concernés) réglementant l'oc	ccupat Plan l	ion des	banisme (ensemble des documents d'urbanisme out x Non d'Urbanisme approuvé le 17/03/2017
d'approbation : Précisez le  ou les règlements applicables à la zone du projet	à voca	ation o	oncernées par le projet classées en zone 1AUe : Zone urbanisable d'activités
5.2 Enjeux environnementaux	, par to	ous mo	yens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	Ledoel/Lodoelle ?
en zone de montagne ?	-0	x	
sur le territoire d'une commune littorale ?	X		Cf. Loi littoral commune littorale, riveraine des mers et océans, des étangs salés, des plans d'eau intérieurs d'une superficie supérieure à 1 000 hectares.
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional?		x	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?		x	

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

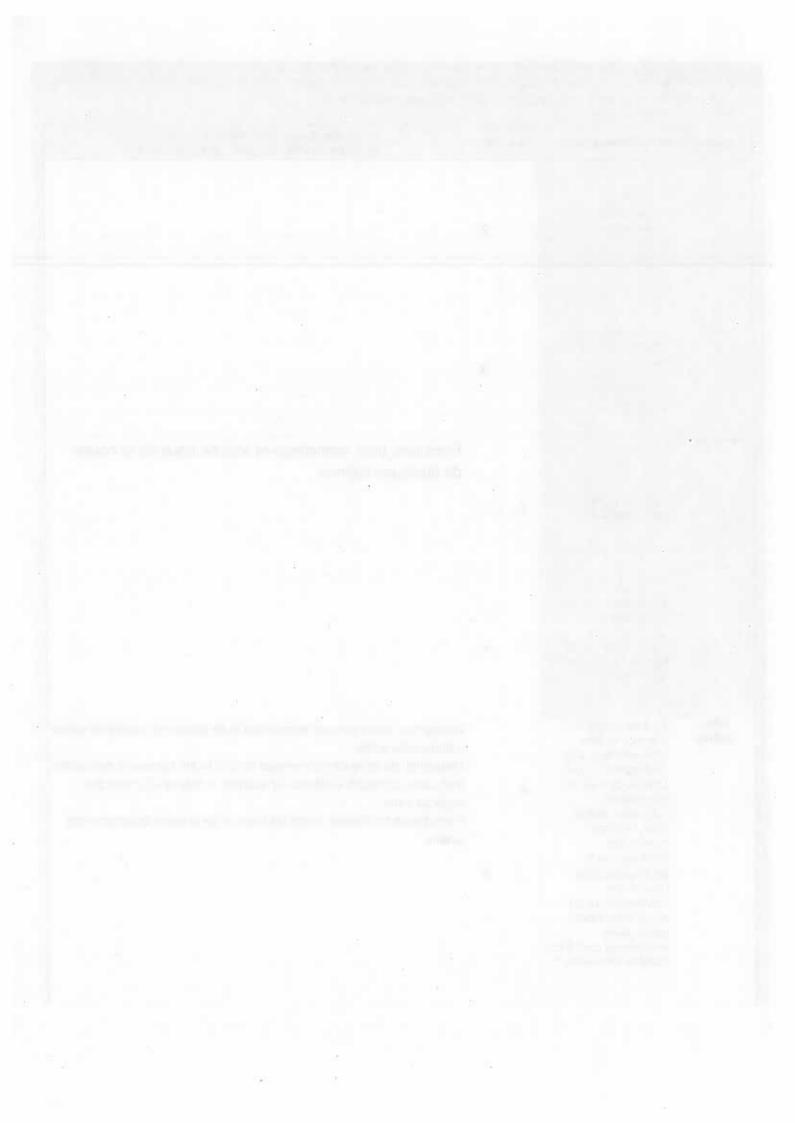


dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	0	X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques?  si oui, est-il prescrit ou approuvé?	X		Plan de Prévention des Risques d'Incendies (Nord Médoc) prescrit le 1 octobre 2004 Plan de Prévention du Risque Inondation (Estuaire Gironde pointe du médoc approuvé le 25 octobre 2002 Plan de prévention du Risque Mouvement de terrain - recul du trait de côte et de falaises (littoral girondin) approuvé le 31 décembre 2001
dans un site ou sur des sois pollués ?	Ö	x	
dans une zone de répartition des eaux ?	x		Commune de Vendays-montalivet classée en ZRE n° ZRE3302 (au titre de l'Aquifère supérieur de référence "OLIGOCENE A L'OUEST DE LA GARONNE (230)".
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine?		x	
dans un site inscrit ou classé?		x	
Le projet se situe-t-ii, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	x		FR7200680 : Marais du Bas Médoc (1,5 km du projet)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?		x	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

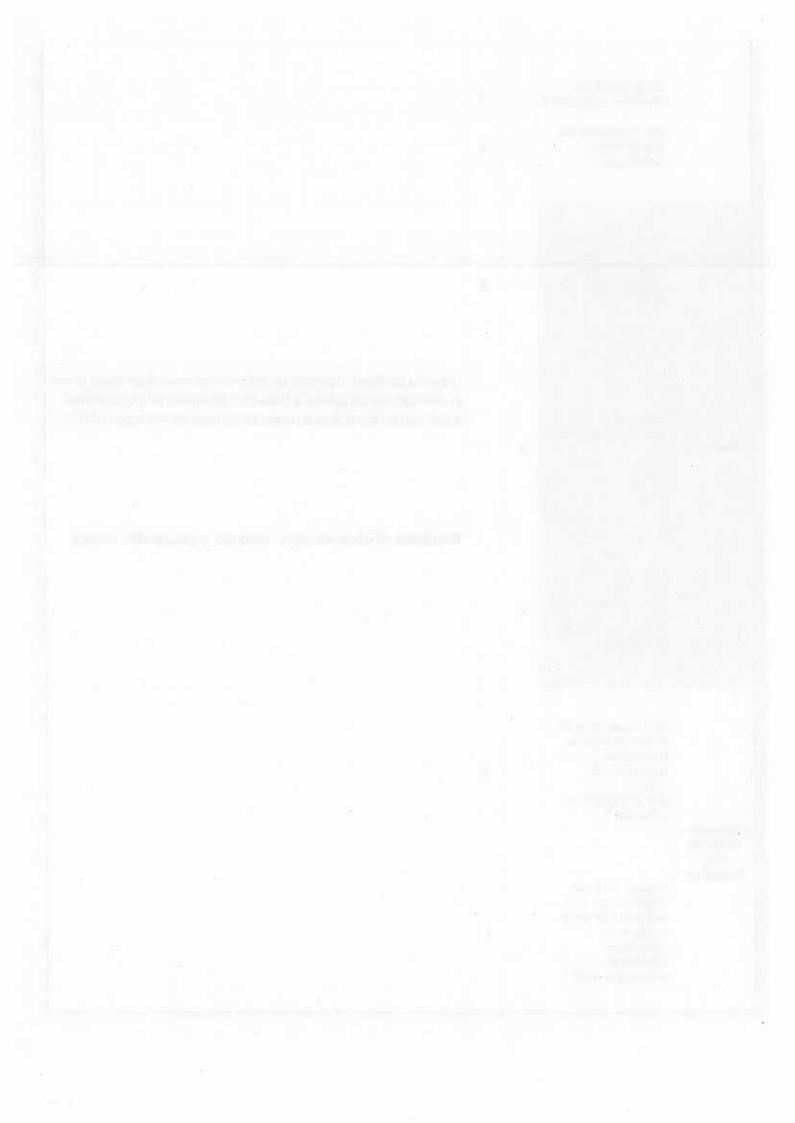
## 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines	de l'environnement :	Oul	Non	De quelle nature ? De quelle importance ?  Appréciez sommairement l'impact potentiel			
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		x				
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	[interest of the control of the cont	X				
Ressources	est-il excédentaire en matériaux ?	X		Remblais, bois, branchage et souche issus de la coupe de quelques chênes			
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	0	X				
Milleu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<u>X</u>	0	Destruction d'une pelouse entretenue et de quelques chênes de valeur patrimoniale faible.  Disparition de zone de nourrissage pour la faune commune des jardin mais zone de report existante à proximité et réaménagement des espaces verts.  Perturbation transitoire durant les travaux de la faune commune des jardins.			
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X				



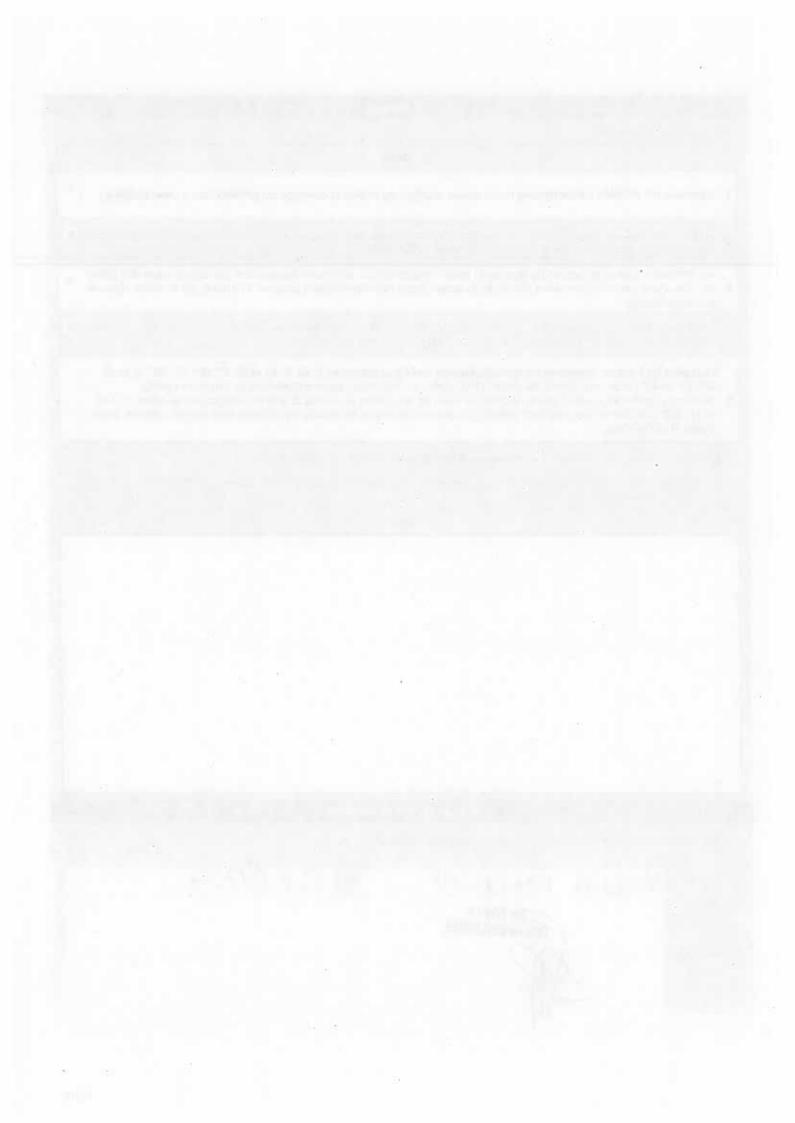
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		x	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	x		Feux de forêt : aléa faible à moyen sur le site Retrait-gonflement des argiles : aléa faible sur le site Mouvement de terrain: avancée dunaire et retrait du trait de côte et de falaises : aléa nul sur le site (éloigné du trait de côte) Sismicité 1 : très faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
Commodités de volsinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	x	x	Temporaire durant la phase de travaux et ponctuel durant la phase d'exploitation en lien avec la circulation des véhicules
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		x	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	x	Ponctuel durant la phase travaux

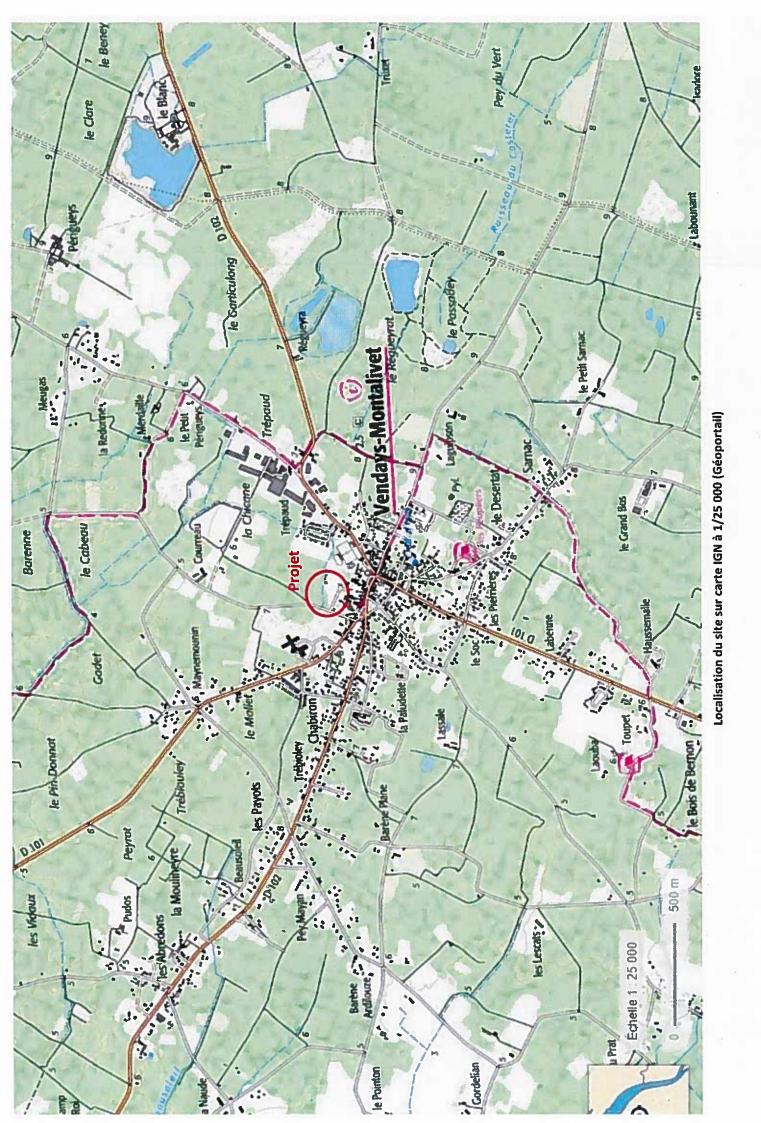
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		x	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?		X	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	x		Les eaux pluviales ruisselant sur les surfaces imperméabilisées (voirie et parkings) seront traitées à l'aide d'un séparateur à hydrocarbures avant rejet au fossé situé à l'ouest de l'anneau de circulation (20 L/s)
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	x		Remblais et déchets verts issus de la coupe des arbres
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		x	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		x	

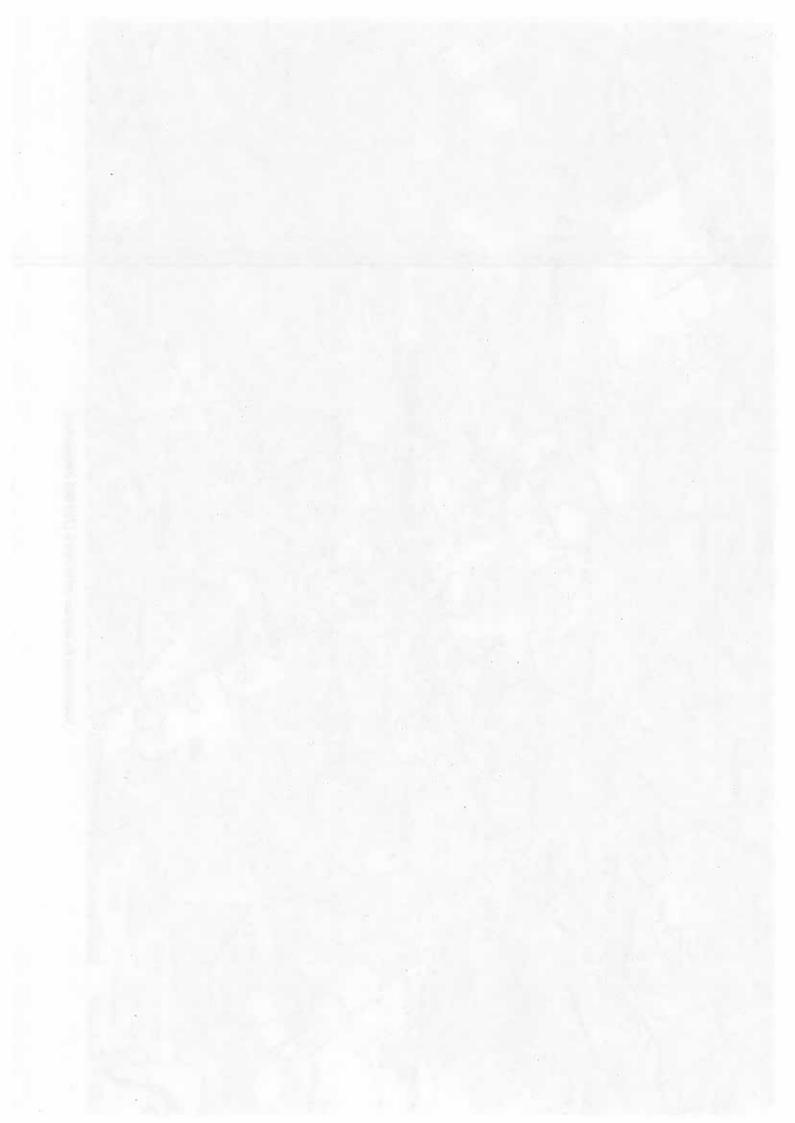


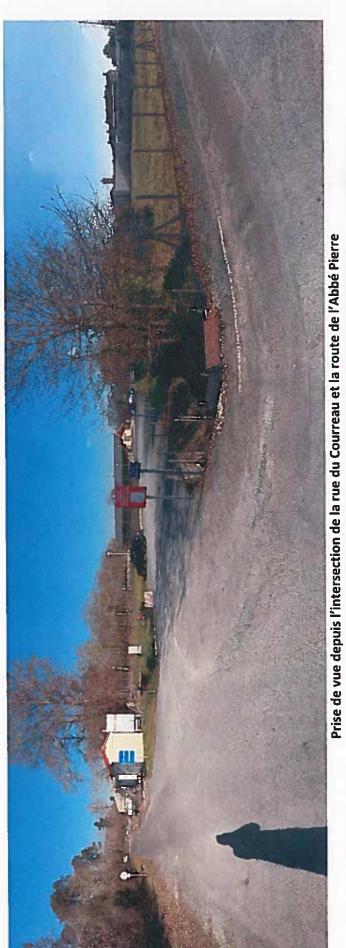
6.2 Les i	ncidences d	du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cum	ulées avec d'autres projets connus ?
Oui	Non X	Si oui, décrivez lesquelles :	
		R	
6.3 Les la	ncidences d	du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des	effets de nature transfrontière ?
Oul	Non X	Si oui, décrivez lesquels :	
		7. Auto-évaluation (facultatif)	
Au rega qu'il dev	rd du formul rait en être d	alaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre proje dispensé ? Expliquez pourquoi.	et fasse l'objet d'une étude d'impact ou
Conce	rnant le pro	rojet, au regard :	
		ment d'une zone de stationnement existante rédu	
		éée de moitié pour l'ensemble du parc de stationn vilisation nouvelle sur une pelouse entretenue de l	
		on de quelques chênes uniquement, avec une vol	
		énagement prévu d'espaces verts et de mobiliers	
		pact significatif sur la faune et sur le fonctionneme	ent écologique identifiés sur le site,
		du projet sur le milieu naturel est faible, es eaux pluviales vers un séparateur à hydrocarb	ures puis un reiet au fossé
		rective Cadre sur l'Eau,	,
ce proj	et ne requi	uiert pas la réalisation d'une étude d'impact.	

8. Annexes	
8.1 Annexes obligatoires	
Objet Control of the	
L'annexe n° 1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	×
Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'ag d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	ir iz
Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10° 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	
Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plan d'eau et cours d'eau;	
8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire Veuillez compléter le tableau al-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que parties auxquelles elles se rattachent	les
Objet .	
P. Engagement et signature	
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus 💢	
Foil à Vendays Montalillet 10, 22/03/2017	
Le Maire Pierre BOURNEL	











Prise de vue depuis l'intersection de la palissade et du fossé situés au nord du restaurant scolaire

